

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Note explicative de synthèse

15. PARTENARIAT AVEC DEUX ASSOCIATIONS LUTTANT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : LES PAPILLONS et VOLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

Exposé :

La Ville de Quimperlé souhaite renforcer la prévention et la lutte en matière de violences faites aux enfants.

Ainsi le partenariat avec deux associations œuvrant dans ce domaine, dont les actions sont complémentaires, est proposé.

Il faut également rappeler que dans le cadre du plan d'actions égalité entre les femmes et les hommes, la Ville s'est engagée à agir pour construire les bases de l'égalité et du bien vivre ensemble. Ces partenariats permettent d'y contribuer.

L'association « Les Papillons » lutte contre les violences faites aux enfants notamment en déployant les boîtes aux lettres « Papillons » dans les écoles élémentaires, les clubs de sport et infrastructures sportives des villes, pour aider les enfants à libérer leur parole des maltraitances dont ils sont victimes. Les bénévoles vérifient régulièrement s'il y a du courrier dans les boîtes aux lettres de leur secteur. Selon la nature des faits dénoncés, l'association (personnes compétentes, formées), saisit les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements concernés ou initie des actions d'accompagnement en local avec l'éducation nationale ou les acteurs locaux de la protection de l'enfance.

Cette association nationale échange actuellement avec l'éducation nationale et a commencé à se déployer dans le Finistère. Il est envisagé une installation de boîtes aux lettres à la rentrée 2021 dans les écoles.

L'association « Colosse aux pieds d'argile » a pour mission la prévention, la sensibilisation et la formation aux risques de pédocriminalité en milieu sportif ainsi que dans tous les milieux où l'enfant est présent. L'association mène principalement des actions de sensibilisation et de formation auprès des enfants, jeunes d'une part et des encadrant.e.s d'autre part. Elle accompagne également les victimes.

Cette association nationale est dotée d'une antenne en Bretagne. L'adhésion pour une commune de moins de 50 000 habitants coûte 150 € par an.

Suite à cette adhésion, des actions de sensibilisation et/ou formation pourront être envisagées.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Papillons » et à verser une subvention de 250 € à cette association
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » et à verser 150€ de frais d'adhésion à l'association

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation, jeunesse du 10 mars 2021 pour le partenariat avec Les Papillons

Avis favorable de la commission sports du 5 mai 2021 pour le partenariat avec le Colosse aux pieds d'argile

Avis favorable de la commission vie associative du 6 mai 2021 pour ces deux partenariats associatifs